L'Exposition Universelle de 1900 à Paris.

Il existe depuis longtemps en France une législation spéciale et éminemment protectrice en faveur des diverses manifestations de la propriété industrielle admise dans les expositions publiques organisées dans ce pays.

Les lois temporaires des 2 mai 1855 et 3 avril 1867, faites à l'occasion des expositions universelles de Paris de 1855 et de 1867 contenaient, à cet égard, des dispositions qui ont été reprises et complétées dans la loi permanente du 23 mai 1868 dont le texte est ci-joint.

En adhérant à l'article 11 de la convention du 23 mars 1883 pour la protection internationale de la propriété industrielle le gouvernement français s'est, d'ailleurs, engagé diplomatiquement à prendre des mesures de cette nature chaque fois qu'une exposition internationale officielle ou officiellement reconnue sera organisée sur son territoire.

Depuis cette époque, l'administration française s'est constamment attachée à procurer une protection plus complète et plus efficace aux diverses manifestations de la propriété industrielle admises dans les expositions publiquee. Elle a, dans ce but, promulgué, le 30 octobre 1888, une loi spéciale relative aux produits admis à l'exposition de 1889 et elle compte déposer prochainement au Parlement un projet de loi encore plus détaillé et plus explicite, à l'occasion de l'Exposition de 1900.

Cette loi sera à la fois très libérale et très protectrice. Elle suspendra, notamment, en faveur des objets figurant à l'Exposition, diverses causes de déchéance du droit de propriété industrielle qui les atteindraient, en temps ordinaire, par exemple la déchéance pour cause de non exploitation en France.

Loi du 23 mai 1868.

Article 1er—Tout Français ou étranger, auteur soit d'une découverte ou invention susceptible d'être brevetée aux termes de la loi du 5 juillet 1844, soit d'un dessin de fabrique qui doive être déposé conformément à la loi du 18 mars 1806, ou ses ayants droit, peuvent, s'ils sont admis dans une exposition publique autorisée par l'administration, se faire délivrer par le Préfet ou le Sous-Préfet, dans le Département ou l'Arrondissement duquel cette exposition est ouverte, un certificat descriptif de l'objet déposé.

Article 2.—Ce certificat assure à celui qui l'obtient les mêmes droits que lui conférerait un brevet d'invention ou un dépôt légal de dessin de fabrique, à dater du jour de l'admission jusqu'à la fin du troisième mois qui suivra la clôture de l'exposition, sans préjudice du brevet que l'exposant peut prendre ou du dépôt qu'il peut opérer avant l'expiration de ce terme.

Article 3—La demande de ce certificat doit être faite dans le premier mois, au plus tard, de l'ouverture de l'exposition.

Elle est adressée à la préfecture ou à la sous-préfecture et accompagnée d'une description exacte de l'objet à garantir, et, s'il y a lieu, d'un plan ou d'un dessin du dit objet.

Les demandes ainsi que les décisions prises par le Préfet ou le Sous-Préfet sont inscrites sur un régistre spécial qui est ultérieurement transmis au ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux Publics et communiquées, sans frais, à toute réquisition. La délivrance du certificat est gratuite.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLEANS.

BUREAUX, 624 rue Gravier au haut de la Banque des Citoyens.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent

En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat

Lieu de publication.

JUIN 1899.

Ader, Victor Emile	Guillemin, Louis Jean B'te
Anglade, Baptiste	Kahn, Maurice Max
Baleix, Emile	Lascère, Louis
Baqué, Bernard	Lavedan, Valentin
Barthe Jean Simon	Leydet, Siméon R.
Bontanet de Russy, Mlles	Marvanne, Brana Jean Charles
Coumeight, Jacques Jean	Mochel, Antoine
Dubos, Joseph Albert	Negroni, Joseph Marie
Dupin, Pierre	Petit, Ernest
Fischer, Jean Adam	Peyronnette, Henry
Fourcade, Maurice	Picheloup, Honoré.
Gasselin, Armand	

J. THIÉBAUD.
Gérant du Consulat.

MAGASIN DU
BON MARCHE
318 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

4 déc 98—1

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards

—:o:—

Audience Judiciaire—Mardi, 18 juillet—Un cottage et un morceau de terre de valeur.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, le 18 juillet 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne en vertu de et conformément à un ordre portant la date du 31 mai 1899, et signé par l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée, succession de Mme Urania Dufrêne, veuve de Michel Florane No 59,433 du docket de la susdite cour, à l'enchère publique, il sera vendu: 1° Un certain lot ou portion de terre, avec les bâtisses, etc., situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 51 borné par les rues Nord Peters, Lisardi, Egania et Douglas (autrefois Delaronde) et désigné par la lettre B. sur un devis de partage fait par S. G. De l'Isle, voyer, et daté le 12 juin 1899, d'après ledit plan ledit lot mesurant, en mesure américaine 59' 7" 5''' de face à la rue Nord Peters, 58' 11" 1''' de face à la rue Douglas, sur une ligne de côté vers la rue Lisardi de 199' 6" et 208' 3" sur l'autre ligne de côté. Les améliorations consistent en un cottage en bois connu comme le No 5213 rue Nord Peters, retiré en arrière d'une bonne barrière en pieux, et contenant galeries sur le devant et à l'arrière, 4 chambres et 2 cabinets, citerne, etc; dans la cour. 2° Un certain morceau de terre situé dans le Troisième District de cette ville, étant la balance d'un morceau de terre de 3¼ arpent de face au fleuve Mississippi, sur une profondeur de 80 arpents, la dite balance de la portion du fond du morceau de terre ci-dessus mentionné, commençant sur le côté du Lac de la rue Claiborne et mesurant 136' 10" 5''' sur ladite rue Claiborne sur une profondeur en moyenne de 9069 pieds, le tout plus ou moins, aux huit arpents de la ligne du fond. Conditions—Comptant. L'acquéreur assumant les taxes d'Etat et de ville pour l'année courante de 1899, et de payer les timbres du revenu et pour l'acte de vente pardevant ——, notaire. Un dépôt de dix pour cent requis au moment de l'adjudication.

17 juin—17 18

ANNONCE JUDICIAIRE—Propriétés de choix dans le 3me district. Mardi, 27 juin. Vente pour plaire aux acquéreurs.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau 629 rue Commune, —MARDI, le 27 juin 1899, à midi, à la Bourses des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un ordre issu et signé le 26 mai 1899 par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée la succession de Marie Anne Journu, veuve en première noce de Pierre Metreaud et veuve en deuxième noce de Louis Roques No 58,450 du docket de la susdite Cour à l'enchère publique, il sera vendu: Vingt certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet No 217 borné par les rues Hancock, Dauphine, Monroe (maintenant Tupelo) et Bourgogne. Les dits lots sont désignés par les numéros un à dix-sept inclusivement et de vingt-quatre à vingt-six inclusivement et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 à 10 inclusivement mesurant chacun 31' 3" 4''' de face à la rue Monroe ou (Tupelo), sur 111' 6" de profondeur. Le lot No 1 formant l'encoignure des rues Dauphine et Monroe ou (Tupelo), et le lot No 10 formant l'encoignure des rues Tupelo et Bourgogne. Les lots Nos 11, 12 et 13 mesurant chacun 30' de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 156' 5" 4'''. Lots Nos 14, 15, 16 et 17 mesurant chacun 31' 3" 4'' de face à la rue Hancock sur une profondeur de 111' 6" 0''. Le lot No 14 formant l'encoignure des rues Hancock et Bourgogne. Les lots Nos 24, 25 et 26 mesurant chacun 30' de face à la rue Dauphine sur une profondeur de 156' 5" 4'''; le tout entre lignes égales et parallèles. Les améliorations comprennent à savoir: Sur les lots Nos 16 et 17, un cottage double en bois contenant quelques quatre chambres, cuisine et cabinet, citerne, etc. Termes et conditions: Comptant. Les acquéreurs assumant les taxes de 1899, en plus et au-dessus de leur enchère, et devant faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, aux frais des acquéreurs. Henry Chiapella, avocat pour l'administratrice.

27mai—27 28—juin 6 11 18

Simmons & Cohn.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE RECEVEURS.

L'ASSORTIMENT ENTIER, ETC., DU MOREAU WOLBERT'E SHOE CO., L'TD.

Mercredi, 28 juin, à 10h. 30 A. M.

A leur manufacture, encoignure Bienville et Decatur.

SERA VENDU à l'enchère publique, pour du comptant, toutes les Machines, Marchandises, Matériaux, Installations, Cheval, Charrette et Comptoes.

La vente est faite en vertu d'un ordre rendu le treizième jour de juin 1899 par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire P. Desmarais vs le Moreau Wolbrette Shoe Co. L'td, dossier No 59,178 de ladite cour.

L'inventaire est enrégistré dans l'affaire ci-dessus intitulée, et la propriété est ouverte aux acheteurs jusqu'au jour de la vente.

SIMMONS & COHN, Encanteurs.

15 juin—15 25 28

Jacob A. Reinach.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Geo. W. Le Bon.

59,407.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C.

PAR JACOB A. REINACH, Encanteur—MERCREDI le 21 juin 1899, à 11:30 heures A. M., sur les lieux No 330 rue Bourbon entre les rues Conti et Bienville, dans cette ville, en vertu d'un ordre de l'Honorable John St Paul, juge de la Cour Civile de District, Division C, il sera vendu à enchère publiques le contenu des lieux consistant en meuble et le contenu d'un établissement de Teinture.

Conditions: Comptant.

10 juin—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente du contenu et installations d'une Grocerie et Buvette.

Joseph McCloskey vs H. W. Pfeffer.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 59,530—En vertu d'un ordre de vente daté le 12 juin 1899 à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 23 juin 1899, à 10:30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Sur les lieux coin des rues Laurel et Jackson—

Tout le contenu et installations d'une grocerie et buvette sur lesdits lieux, d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans,
B. McCloskey, avocat du plaignant.

13 juin—13 17 23

AVIS AUX CREANCIERS.

In re Gerbera & Klein Furniture Company Limited en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,156—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par William Corbera, Joseph Klein et Harry A. Parra, liquidateurs dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

Theo. Cotonio, avocat.

16 juin—16 20 25

VENTES A L'ENCAN

Louis A. Richards

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Mardi le 20 juin—Vente en partage de propriétés de valeur du Troisième District, encoignure des rues Marais et St-Antoine, ilet borné par les rues Bourbon et St-Claude.

PAR LOUIS A. RICHARD, Encanteur, Bureau No 629 rue Commune, le MARDI 20 juin 1899 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899, par l'Hon. John St-Paul, juge de la Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée Juste Fontaine Jr., exécuteur testamentaire de François Crouzeilles, vs Pierre Delord No 56,179 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique il sera vendu la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Bourbon, Marais et St-Claude, désignés par les Nos un et deux. Le lot No un formant l'encoignure des rues St-Antoine et Marais, et mesurant en mesure américaine [30] trente pieds [4] quatre pouces de face à la rue St-Antoine sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur et façade à la rue Marais et le lot No deux est contigu au lot No un et mesurant [33] trente trois pieds [7] sept pouces et [2] deux lignes de face à la rue St-Antoine, sur [127] cent vingt-sept pieds [10] dix pouces et [3] trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, mesure américaine.

1° Les améliorations, connues par les numéros 1239 et 1241 rue St Antoine, encoignure Marais, consistent en une résidence double en briques, couverte en ardoises, contenant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, etc; la banquette pavée, le côté de l'encoignure ayant un hangar sur la banquette.

2° Les améliorations connues par les Nos 1235 et 1237 rue St Antoine, consistant en une résidence double en briques couverte en ardoises ayant de chaque côté trois chambres, citerne et cuisine en bois couverte en ardoises, allées, banquette pavée, etc.

3° Les améliorations connues par les Nos 1812 et 1814 rue Marais, consistant en un cottage double en bois couvert en ardoises, contenant trois chambres, cuisine, etc., de chaque côté, banquette pavée, allée de chaque côté, etc.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans en billets de l'acquéreur portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue. Acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes de 1899 en sus et au-dessus du prix de l'adjudication; 10 pour cent du prix d'achat devant être déposés comme argent de garantie par l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant William B. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs.

Jérôme Meunier et George Montgomery, avocats.

20 mai—20 21 28—juin 4 11 18 19 20

Annonce judiciaire—Mercredi, 5 juillet. Vente en partage de propriétés de choix du Premier district. Nos 922 à 932 rue Gaiennie, entre les rues Constance et Annonciation.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur Bureau No 629 rue Commune, MERCREDI, le 5 juillet 1899, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières (Encanteurs). Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 10 mai 1899 et signé le 16 mai 1899 par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire intitulée Frank J. Letten et al vs John et Lydia Pons et als, No 58,974 du docket de la susdite Cour; de même qu'en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 26 mai 1899, par le susdit juge, dans l'affaire intitulée succession de Mme Frank Stevens, No 57,055 du docket de la susdite cour; de même, en vertu de et conformément à un ordre signé et portant la date du 18 mai 1899, par l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E de la dite cour, dans l'affaire intitulée: "Dans l'affaire de la tutèle de Sidney Braud, No 57,558 du docket" etc., approuvant et homologuant les diverses procédures des assemblées de famille, tenues respectivement pardevant M. U. Marinoni, Jr. notaire, le 2 mai 1899, et le 15 mai 1899; et pardevant A. H. Brown, notaire, le 24ème jour de mai 1899, à l'enchère publique, il sera vendu, la suivante décrite propriété, à savoir: 1° Deux certains lots de terre, avec tout ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Annonciation, Constance, Erato et Gaiennie, désignés comme lots Nos 1 et 2, sur un plan dressé par Keating et Lagawel, ingénieurs, le 18 mars 1853, et déposé en l'étude de W. J. Castell, un notaire en cette ville; lesdits lots sont contigus et mesurant chacun 20' 10" de face à la dite rue Gaiennie, 22' 11" 7 1|2" sur la ligne du fond, lesquels les divisant de l'ancien faubourg Saulet; ledit lot No 1 a une profondeur de 179' 2" sur le côté vers la rue Annonciation, et une profondeur de 169' 6" 1''' sur la ligne de division du lot No 2; et ledit lot No 2 ayant une profondeur de 159' 10" 2''' vers la rue Constance, sur la ligne de division du lot No 3 d'après ledit plan. Les améliorations consistent en une grande résidence double à un étage avec mansarde, couverte en ardoises, Nos 918 et 920 rue Gaiennié, contenant de chaque côté vestibule, cinq chambres et grande mansarde, citerne, etc. 2° Deux certains lots de terre dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus décrite, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignés comme lots Nos 3 et 4 sur ledit plan de Keating et Lagawel; lesdits lots sont contigus et ont chacun une façade sur la rue Gaiennié de 20' 10" et 22' 11" 7 1|2''' sur la ligne du fond, laquelle les divise du faubourg Saulet, le lot No 3 ayant une profondeur de 150' 10" 2''' vers la rue Annonciation sur la ligne de division du lot No 2 et une profondeur de 150' 2" 3 1|2''' sur la ligne de division du lot No 4; le lot No 4 ayant une profondeur de 140' 6" 5''' vers la rue Constance sur la ligne de division du lot No 5, en mesure américaine, d'après ledit plan. Les améliorations consistent en une grande résidence double à deux étages en bois Nos 922 et 928 rue Gaiennie, retirée, et contenant de chaque côté cinq chambres, escalier, vestibule et galerie, hangar, citernes, etc. A l'encoignure du lot de façade est une petite échoppe; allée de chaque côté, etc. 3° Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et ilet que les lots ci-dessus décrits, désignés comme lots Nos 5 et 6 sur le dit plan de Keating & Lagawel; les dits lots sont contigus et ont chacun une façade sur la rue Gaiennie de 20' 10" et 22' 11" 7 1|2''' sur la ligne du fond, laquelle les sépare du faubourg Saulet; le lot No 5 ayant une profondeur de 140' 6" 5''' vers la rue Annonciation, sur la ligne de division du lot No 4, et une profondeur de 130' 10" 6''' sur la ligne de division du lot No 6; le dit lot No 6 ayant une profondeur de 121' 2" 7''' vers la rue Constance, le tout en mesure américaine. Les améliorations consistent en une résidence double à deux étages en bois, Nos 928 et 932 rue Gaiennié, retirée, et contenant, de chaque côté, cinq chambres, galerie, escaliers, vestibule, hangar, citerne, etc., allée de chaque côté. La banquette sur la façade des propriétés est pavée en pierres plates. Termes et conditions—Une moitié comptant, ou plus, selon l'option de l'acquéreur, et la balance à un an de crédit, représenté par un billet spécialement garanti par hypothèque et privilège de vendeur, portant huit pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de procès pour enforcer la collection, et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour l'année 1899, et tout les timbres du revenu de l'intérieur des Etats-Unis en plus du prix de l'adjudication; un dépôt de dix pour cent du prix d'achat, comme garantie, devant être fait par l'acquéreur au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant Jules F. Meunier, notaire public, aux frais de l'acquéreur

8 juin—3 4 11 18

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A. M., et arrivent à 7:35 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret et les Passagers

J. S. LANDRY,
Surintendant.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE IMPORTANTE
—DE—
Propriétés de valeur
—AVEC—
Bâtisses et Améliorations.

Nos 1212 et 1214 rue Poydras, entre les rues Franklin et Bassin.

Carré d'ilet vacant borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin.

Terrain et améliorations formant les coins des rues St-Claude et Promenade Carondelet et St-Pierre et Promenade Carondelet (la rue à l'arrière étant Bassin).

Nos 1410 et 1414 rue Poydras entre les rues Howard et Liberté.

La moitié indivise d'un intérêt dans tout le carré d'ilet et améliorations borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois.

Nos 2433 rue Dumaine entre les rues Tonti et Rocheblave.

18 terrains, etc., dans l'ilet borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor.

Hugh A. Bayne vs Adrien B. Fréchon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 59,355—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville JEUDI, 29 juin 1899, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Premièrement—Un certain lot de de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte pouvant y appartenir, situé, étant et se trouvant dans le Premier district de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette, Franklin et Bassin, désigné par le No 9, sur un plan de Louis Pillié, voyer de ville, le 24 novembre 1860; ledit lot mesurant quarante deux pieds dix pouces et trois et demi lignes de face à la rue Poydras quarante-deux pieds sept pouces et quatre lignes dans le fond sur une profondeur de cent vingt quatre pieds quatre pouces et quatre lignes sur la ligne de côté et cent vingt huit pieds, onze pouces et trois lignes sur la ligne du côté du lot No dix

Deuxièmement—Un certain ilet de terre vacant, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant, ou de quelque façon y appartenant situé, étant et se trouvant dans le Troisième District de cette ville, désigné comme l'ilet No 1803, borné par les rues Abondance, Agriculture, Painters et l'avenue Franklin, et contenant 26 lots de terre numérotés 1 à 26 inclusivement d'après le plan fait par A. de Armas voyer, le 25 avril 1870, et déposé dans le bureau de P. C. Cuvillier, ancien notaire en cette ville

Troisièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits voies, privilèges et avantages qui y appartiennent ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, St-Pierre, Bassin et la Promenade Carondelet, mesurant, en (M. A.), cinquante-trois pieds deux pouces de face à la rue St-Claude, soixante-quatorze pieds de profondeur et face à la Promenade Carondelet soixante-douze pieds quatre pouces de profondeur et face à la rue St-Pierre et quarante sept pieds six pouces de large sur la ligne la plus rapprochée de la rue Bassin; ledit tout portion de terre étant composé de deux lots de terre désignés par les numéros Un et Deux sur un plan par A. Puevo, daté 3 mai 1845

Quatrièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec toutes le bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et avantages qui y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé, se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Sud Poydras, Lafayette, Liberté et Howard, désigné par la lettre "A" sur un plan de L. Reizenstein, voyer, daté le 18 mars 1866 et mesurant dix-sept pieds onze pouces et cinq lignes et un tiers de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent-cinq pieds et trois lignes parallèles (M A) ensemble avec une allée cinq pieds de largeur dans le fond du lot et commun au lot A et autres étant une subdivision du lot original Numéro Cinq et aussi un certain morceau ou portion de terre attenant le Lot A, et mesurant trois pieds de face à la rue Sud Poydras, sur une profondeur de cent dix pieds entre lignes parallèles, le dit morceau ou portion de terre étant pris sur le côté adjoignant le lot A, ci dessus décrit, du lot décrit comme lot No Quatre de l'ilet 32, sur un plan par L. H. Pilié, député voyer, daté 22 avril 1844.

Cinquièmement—La moitié indivise d'un certain ilet entier de terre désigné comme ilet No 719, borné par les rues Euphrosine, Vénus, Télémaque et Génois, dans le Premier District de cette ville, mesurant conformément à la Mesure de Ville, deux cent quatre-vingt-trois pieds, quatre pouces et cinq lignes sur les rues Euphrosine et Vénus et trois cent dix-neuf pieds, huit pouces et six lignes sur les rues Télémaque et Génois, ensemble avec tous les droits, voies et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Sixièmement—Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent droits, voies, et avantages qui y appartiennent ou y appartenant en quelque sorte se trouvant et étant dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Poydras, Lafayette (autrefois Hevia), Liberté (autrefois St Paul) et Howard (autrefois Gironde), désigné comme lot No quatre de l'ilet No 32 d'après le plan de Louis H. Pilié, député voyer, le 22 avril 1844, déposé comme plan No un, dans l'étude de Félix Grima, ancien notaire public en cette ville; ledit lot mesurant vingt-six pieds dix pouces et cinq lignes plus ou moins de face à la rue Poydras sur cent pieds dix pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Septièmement—Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte y appartenant, situé, se trouvant et étant dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Claude, St-Philippe, Tonti et Rocheblave; ladite portion de terre mesure (M. A.) trente-huit pieds onze pouces et sept lignes, plus ou moins, de face à la rue Dumaine, sur quatre vingt-sept pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur; ledit lot ou portion de terre est composé du lot No treize et d'une moitié du lot No douze, sur un plan de D. N. Judice, ingénieur civil, daté le 30 janvier 1866, et déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire public en cette ville.

Huitièmement.—Dix huit certains lots de terre avec les améliorations et dépendances qui s'y trouvent, situés dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1972, qui est borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Bénéfice et Trésor, et mesurant comme suit: Lots Nos un à sept mesurant chacun trente pieds de face à la rue Marigny; lots Nos un à cinq mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos six, sept et huit mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur: lot No huit mesurant vingt deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Marigny; lot No un formant l'encoignure des rues Marigny et Bénéfice: lots Nos 9 à 16 faisant face à la rue Champs-Elysées; lots Nos dix à quinze mesurant chacun trente pieds de face à la rue Champs-Elysées, le No 16 mesurant trente pieds un pouce de face à la rue des Champs-Elysées, formant l'encoignure de cette rue et de la rue Bénéfice; lots Nos douze à seize mesurant chacun cent quatre pieds de profondeur; lots Nos neuf à onze, mesurant chacun cent trente quatre pieds de profondeur; lot No neuf, me urant vingt-deux pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Champs-Elysées; lots dix-sept et dix-huit sont des lots de clef mesurant chacun trente pieds de face à la rue Bénéfice sur cent cinquante pieds un pouce de profondeur entre lignes paralleles, le tout d'après un plan par J. F. Braun, architecte, du 9 septembre 1884.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

Denègre, Blair et Denègre, avocats pour le plaignant.

27 mai—27 28—juin 2 9 16 23 29

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIF

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une grande quantité de propriétés de valeur du Sixième District, bien situées.

Mme Mary Kinberger, tutrice, vs Samuel J. Hart et Mme Helen H. Hart, femme de Maurice J. Hart et Maurice J. Hart.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 59,220—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 22 juin 1899, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et les droits, voies, servitudes et avantages à cela appartenant et dépendant, situé dans le Six ème District de cette ville, étant l'ilet No 32 borné par les rues Chesnut, Ferdinand, Broadway et Oliver, mesurant trois cents pieds sur chacune des rues Broadway et Chesnut et deux cent quarante pieds sur chacune des rues Oliver et Ferdinand.

2° Treize certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville (autrefois Greenville), dans l'ilet No 14, borné par les rues Foucher, Pine, Lowerline (autrefois Upperline) et le fleuve Mississippi (autrefois chemin public) désignés comme lots Nos six à dix-huit tous les deux inclusivement, sur le plan original de Greenville, fait par S. Buisson, daté le 15 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire et mesurant en mesure américaine comme suit, à savoir: Le lot No 6 formant l'encoignure des rues Lowerline et Foucher et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Lowerline. Les lots Nos 7, 8, 9, 10, 11 et 12, sont contigus et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Foucher, sur cent vingt pieds de profondeur. Le lot No 13 formant l'encoignure des rues Foucher et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Foucher sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine. Les lots Nos 14, 15, 16, 17 et 18 mesurant chacun trente pieds de face à la rue Pine sur cent vingt pieds de profondeur, une partie de laquelle propriété est maintenant dans le fleuve Mississippi, ensemble avec tous les accroissements, alluvions et droits de batture qui y appartiennent.

3° Six certains lots de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et dépendances y appartenant, situés dans Greenville, dans le sixième district de cette ville dans l'ilet No 16, borné par les rues Foucher, Market, Pine, et North Market ou Broadway, désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12 et 18 sur le plan original de Greenville et mesurant comme suit, à savoir: Les lots Nos 1 et 18 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue North Market sur cent vingt pieds de profondeur; les lots Nos 9 et 10 sont contigus et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Pine sur quatre-vingt-dix pieds de profondeur; le lot No 11 formant l'encoignure des rues Market et Pine et mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur et façade à la rue Pine; le lot No 12 mesurant trente pieds de face à la rue Market sur cent vingt pieds de profondeur. Le tout en mesure américaine.

4° Onze certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant et en dépendant dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet No 23 borné par les rues Pine, Elizabeth, Market et North Market ou Broadway désignés comme lots Nos 1, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 dans l'ilet No 23, Greenville; Les lots Nos 1 et 14 à 18 inclusivement sont contigus et mesurent cent quatre-vingts pieds à la rue North Market ou Broadway sur cent vingt pieds de profondeur: Les lots Nos 9 et 10, mesurant soixante pieds de face à la rue Pine sur une profondeur de cent vingt pieds et les lots Nos 11, 12 et 13 sont contigus et mesurent quatre-vingt dix pieds de face à la rue Elizabeth, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles.

5° Un certain ilet de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Broadway, Ferdinand, Pine et Oliver, désigné par le No 33 sur un plan fait par B. Buisson, voyer, daté le 21 avril 1836, déposé en l'étude de W. Y. Lewis, ancien notaire, d'après lequel ledit ilet mesure trois cents pieds de face à chacune des rues Broadway et Pine et deux cent quarante pieds de face sur chacune des rues Ferdinand et Oliver.

6. Un certain ilet de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent et en dépendent, situé dans le Sixième District de cette ville, borné par les rues Walnut, Chestnut, Market et Elizabeth, ledit ilet est désigné par le No 24.

7° Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et les dépendances y appartenant, dans l'ilet No 467 dans le Sixième district de cette ville borné par l'avenue de la Louisiane, les rues Delachaise, Drivade et St-Denis et lesquels lots mesurant chacun trente-deux pieds de face à la rue St-Denis, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes égales et parallèles.

Les dits lots sont désignés comme lots Nos 15 et 16 et sont contigus. Le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Denis et Delachaise.

8° Huit certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant et en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, autrefois Bloomingdale, paroisse Jefferson dans l'ilet No Treize, borné par l'avenue State, les rues Magasin et Constance et la ligne de division de Hurtsville, désignés par les Nos 6,